

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : UD-R-CRT-19-501-CP		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
ARKEMA FRANCE - Usine de Pierre Bénite Rue Henri Moissan BP 20 69491 Pierre-Bénite		S3IC 61.3685 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☐ SP ☐ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☐ NC SEVESO ☐ HAUT ☐ BAS
Activité principale : Fabrication de produits chimiques fluorés		
Date du contrôle : 18/09/2019		
Inspecteurs : Christophe POLGE		
Type de contrôle		
☐ Inspection approfondie ☐ Inspection courante ☐ Inspection ponctuelle	☐ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée	☐ Inspection planifiée ☐ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du		☐ Plainte ☐ Autre :
Thèmes du contrôle • PPRT Mesures supplémentaires phase 1		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Bâtiments Chlore et HFA140 • Bac T111		
Référentiels du contrôle - Arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-001 du 19 octobre 2016 portant approbation du PPRT de la vallée de la chimie - Convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de la vallée de la chimie du 4 avril 2016		
Personnes rencontrées et fonctions		
M. Marchand Responsable Pôle HSEQ Arkema Mme Aguiar Ingénieur Système de Management, ICPE, Environnement Arkema M. Papays Contrôleur de gestion Arkema		
Copies	☐ Exploitant DREAL : ☐ Chrono ☐ PRICAE ☐ Cellule RT ☐ Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

La présente inspection fait suite à l'envoi, par courrier du 5 février 2019 complété par les mels du 09/08/19 et du 20/09/19, de la première demande de versement dans le cadre de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de la Vallée de la chimie autour de Pierre Bénite

L'article 5 de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de la vallée de la chimie du 4 avril 2016 dispose :

« Article 5. Modalités de paiement / versement

5.1. De l'ETAT

Le versement par l'ETAT à l'EXPLOITANT de sa part de financement, telle que définie à l'article 4 de la CONVENTION, est réalisé suite à une demande de paiement de la part de l'EXPLOITANT. Ce versement fait l'objet, à compter de l'entrée en vigueur de la CONVENTION, de demandes de paiement en deux phases présentées par l'exploitant telles que définies à l'annexe 2.

L'EXPLOITANT dépose à l'appui de sa demande de paiement, un état récapitulatif qu'il certifie exact des dépenses réalisées, accompagné des factures acquittées pour les études, prestations ou travaux effectués. L'attestation de service fait sera réalisée après contrôle par l'ETAT dans un délai de quatre mois au maximum à compter de la réception du dossier de demande de paiement complet, comprenant l'ensemble des justificatifs.

Cette attestation de service fait est transmise aux COLLECTIVITES COMPETENTES dans le même délai.

L'objet de l'inspection est de contrôler la réalisation de ces travaux et de réaliser l'attestation de service fait, en vérifiant que les mesures mises en œuvres sont bien celles prescrites.

L'inspection s'est déroulée en 2 temps :

- le premier sur le terrain permettant de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures ;
- le second en salle afin de contrôler et avoir des précisions sur les factures fournies.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données à la précédente inspection

Sans Objet

2.2 – contrôle en salle

- Nature des mesures mises en œuvre

Les mesures faisant partie d'une première phase, objet de la présente inspection, correspondent aux mesures supplémentaires précisées ci-après :

- Poste chlore :
 - Rehausse du point de rejet de la cheminée : cf annexe 1 de la convention mesure supplémentaire et note relative aux mesures supplémentaires - établissement Arkema usine de Pierre Bénite (annexe au PPRT de la vallée de la chimie);
 - La mise en place de réducteur d'orifice : cf note relative aux mesures supplémentaires - établissement Arkema usine de Pierre Bénite (annexe au PPRT de la vallée de la chimie), n'est in fine pas intégrée dans cette facturation ;

Par ailleurs, le remplacement prévu de la tuyauterie d'alimentation liquide de chlore des ateliers HFA par une tuyauterie chlore gaz, est devenu sans objet à la suite de l'arrêt de l'atelier HFA130.

- Atelier Forane 140 (HFA140)
 - Rajout de plusieurs chaînes de sécurité (de type détecteur + chaîne + actionneur) : cf annexe 1 de la convention mesure supplémentaire et note relative aux mesures supplémentaires - établissement Arkema usine de Pierre Bénite (annexe au PPRT de la vallée de la chimie). A ce titre la vanne instrumentée XSV2311 a été déplacée au plus près du réacteur, ce qui a induit également le changement de la tuyauterie qui la relie au réacteur et la suppression d'un échangeur ;
 - Mise en place de la double enveloppe sur tuyauterie identifiées : cf annexe 1 de la convention mesure supplémentaire et note relative aux mesures supplémentaires - établissement Arkema usine de Pierre Bénite (annexe au PPRT de la vallée de la chimie). Cette double enveloppe relie la colonne D2341 au décanteur R2341. Elle est associée à de nouveaux transmetteurs (pression basse PSL23471 et 23472, PSL23426 et 23427) ;
 - Rajout de soupape sur T111 : cf note relative aux mesures supplémentaires - établissement Arkema usine de Pierre Bénite (annexe au PPRT de la vallée de la chimie).

- **Contrôle des documents transmis**

Conformément à l'article 5 de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de la vallée de la chimie du 4 avril 2016, l'inspection a examiné en séance l'état récapitulatif accompagné des factures acquittées correspondantes.

Ces documents ont été transmis par courriers du 5 février 2019 et ont nécessité des compléments transmis par mel du 9 août 2019.

Ces documents contiennent deux tableaux récapitulatif des coûts des mesures supplémentaires pour d'une part le poste chlore et d'autre part le poste HFA140 (voir Annexe 2). Dans ces tableaux se retrouvent la référence du projet le numéro d'enregistrement sur la base de gestion SAP d'Arkema, le nom de l'entreprise intervenante, la référence de la facture et le coût.

Y sont associées les factures ainsi qu'une impression d'écran du logiciel SAP sur lequel se retrouve le numéro de pièce comptable, le numéro de commande ou de proposition de commande et la référence du projet. (voir Annexe 4 qui présente les documents d'intervention associées à un exemple d'opération)

De manière globale le lien entre les différents documents comptable et la mesure supplémentaire à mettre en place s'effectue grâce au numéro de projet :

- poste chlore : projet n°P18/XXPB.005 pour la rehausse cheminée ;
- atelier HFA 140 : projet n°P16/17PB001 pour le rajout de plusieurs chaînes de sécurité + passage en double enveloppe ;
- atelier HFA 140 : projet n°P17/XXPB003-13 pour le rajout de soupape T111.

L'ensemble des éléments susmentionnés permet de relier les factures et l'intervention, mais ce lien n'est pas du premier abord aisément compréhensible.

Le dossier contient également une demande de remboursement de frais d'étude interne. L'exploitant a précisé en séance le lien entre ces factures et les mesures mises en œuvre au titre des mesures supplémentaires.

Il a été demandé à l'exploitant en séance de transmettre les bons de commande ou les propositions de commande pour les entreprises suivantes : ADF Rhône-Alpes, ERAS, Ingenesys afin de bien voir apparaître les interventions facturées à l'intérieur de la facture qui est quant à elle plus globale.

Des éléments complémentaires ont été transmis en ce sens par l'exploitant par mel du 20/09/19.

Enfin, une part des frais concerne l'utilisation du stock de pièces de rechange et du travail associé au bureau d'étude Arkema. Ces éléments sont décrits dans un tableau transmis issu du logiciel SAP (ces lignes de frais sont directement inscrites dans SAP par le bureau d'étude – voir Annexe 2).

Cet examen a fait ressortir les observations suivantes :

Constat N°1 : Contrôle des factures		
L'ensemble des factures sont conformes à l'état récapitulatif transmis.		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Pas d'observation	<i>Article 5 de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de Saint-Genis-Laval du 15 janvier 2014</i>	
☐ Observation		
☐ Non conformité		
☐ Proposition de mise en demeure		

Constat N°2 : Adéquation facture/liste des mesures supplémentaires		
Les factures présentées correspondent à des interventions associées aux mesures supplémentaires prévues au titre du PPRT de la vallée de la chimie. Néanmoins, en l'absence de justification plus précise, les frais d'études internes ne peuvent pas être pris en compte à ce stade. Par ailleurs un descriptif plus précis de l'intervention en lien avec les mesures supplémentaires est demandé sur les documents comptables pour les autres phases de mise en paiement. Enfin, il a été constaté que les factures Ingenesys associées à la commande 6500463658 ne référençaient pas la bonne commande. <u>Demande n°1 :</u> L'exploitant justifiera le lien entre ces frais d'étude interne et la mise en œuvre des mesures supplémentaires objet du présent rapport. Dans l'attente, ces frais (1723,00€ pour le poste chlore et 3400,00€ pour HFA140) ne seront pas pris en compte. Ces frais pourront sur la base des justificatifs transmis faire l'objet d'un rattrapage lors des prochaines phases. <u>Demande n°2 :</u> L'exploitant s'attachera à rendre le lien entre les documents comptables et l'intervention de mise en place des mesures supplémentaires plus claire et à vérifier la cohérence de l'ensemble des documents comptables entre eux. Il transmettra les factures Ingenesys modifiées avec la bonne référence de commande.		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Pas d'observation	<i>Article 5 de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de la vallée de la chimie du 4 avril 2016</i>	Pour la prochaine phase de mise en œuvre du remboursement
☐ Observation		
☐ Non conformité		
☐ Proposition de mise en demeure		

Il en résulte le montant engagé suivant associé à la mise en œuvre de la phase 1 des mesures supplémentaires :

Poste chlore : **18 150 € HT**

Atelier Forane 140 : **174 001,26+3 749,74+36 834,86+5 627 + 15 416,60 = 235 629,46 € HT**

2.3 – Visite du site

L'inspection a constaté la présence :

- de la rehausse du point de rejet de la cheminée du poste chlore ;
- des deux réducteurs d'orifice du dépotage poste chlore (hors financement mesures supplémentaires PPRT objet du présent rapport) ;
- de la vanne instrumentée XSV2311 au plus près du réacteur de l'atelier HFA140. Ce point a été vérifié au niveau du synoptique de conduite de l'atelier en salle de commande ;
- des vannes instrumentées et de leur capteur de l'atelier HFA 140. Ce point a également été vérifié au niveau du synoptique de conduite de l'atelier en salle de commande ;
- de la tuyauterie double enveloppe qui relie la colonne D2341 au décanteur R2341 de l'atelier HFA140.

Les photos prises lors de la visite sont jointes en annexe 3

Constat N°3 : Mise en œuvre des mesures		
L'inspection a constaté que les mesures présentées sont bien réalisées conformément aux factures présentées (voir annexe 3).		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Pas d'observation	<i>Article 5 de la convention cadrant le financement des mesures supplémentaires prévues par le PPRT de Saint-Genis-Laval du 15 janvier 2014</i>	
☐ Observation		
☐ Non conformité		
☐ Proposition de mise en demeure		

Suites données par l'inspection

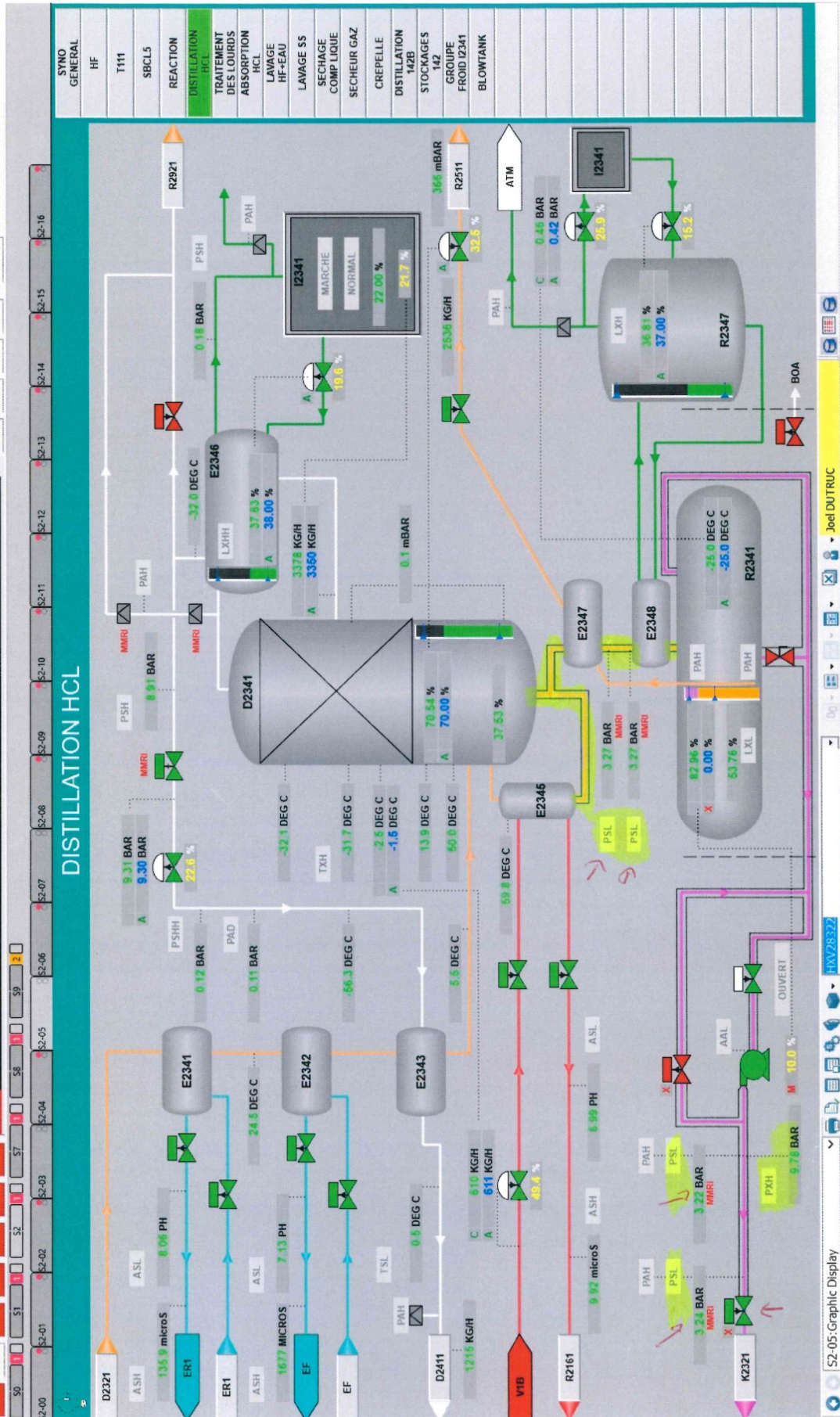
- ☐ Observations ou non conformités à traiter par courrier
- ☐ Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- ☐ Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- ☐ Autre(s) :

Synthèse des suites :

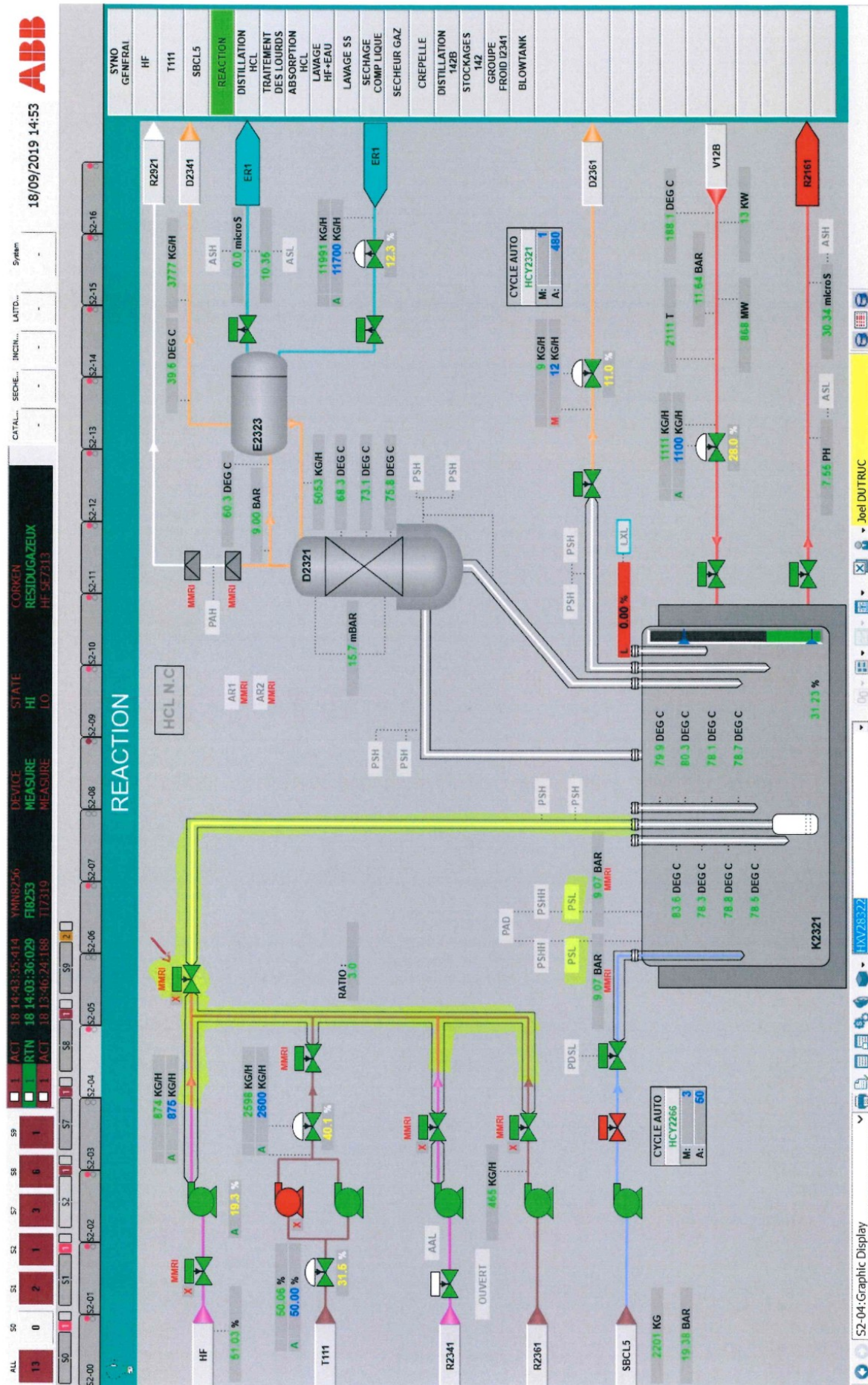
Cette visite a permis de constater l'avancée de la mise en œuvre de mesures supplémentaires sur site en lien avec les factures transmises. L'inspection atteste donc du service fait conformément au dossier de demande de paiement, comprenant l'ensemble des justificatifs, à l'exception des frais d'études internes qui ne sont pas reliées à des justificatifs précis.

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement		

ANNEXE 1
synoptique modifications mesures supplémentaires HFA140 (surlignées en jaune)



Espace de travail: Impression écran



Factures Acquittées sur projet

[illegible]

ADF Rhône-Alpes (travaux sur tuyauterie)

- 1. Mise en place tôle :
- 2. Tuyauterie double enveloppe
- 3. travaux autour de l'échangeur E2311 qui a été supprimé
- 4. double enveloppe autour de la vanne XV 2311
- 5. double enveloppe entre le réservoir D2341 et l'échangeur E2347
- 6. ligne double enveloppe du E2347 au E2348
- 7. installation d'un piquage sur la tuyauterie vers P2341 pour installation d'un manomètre
- 8. transmetteur PT 2341 vers P2341
- 9. création d'un coude sur tuyauterie
- 10. brides tuyauterie double enveloppe
- 11. Condamnation de l'échangeur E2311
- 12. suite des travaux
- 13. idem
- 14. idem
- 15. idem
- 16. idem

SOLYTEC Fluides et automatismes

- 17. instrumentation, certificat et test des deux manomètres sur la double enveloppe
- 18. test sur ces manomètres

ERAS

- 19. Etude instrumentation
- 20. idem

INGENESYS

- 21. Prestation de service étude tuyauterie

ERAS

- 22. Etude instrumentation

INGENESYS

- 23. Etude tuyauterie
- 24. Idem

ERAS

- 25. Prestation étude instrumentation
- 26. Idem

INGENESYS

- 27. Etude tuyauterie

SIEMENS

- 28. Fourniture transmetteurs de pression
- 29. idem
- 30. idem
- 31. idem
- 32. idem
- 33. Fourniture membrane sur les transmetteurs de pression

ERAS

- 34. Prestation de service instrumentation

INGENESYS

- 35. Prestation étude tuyauterie

DESCOTE SAS

- 36. Fourniture de la vanne TOR XV2311
- 37. Fourniture de la documentation rattachée à la vanne

ERAS

- 38. prestation de service instrumentation

INGENESYS

- 39. Etude tuyauterie
- 40. idem
- 41. idem

SPIE Sud Est

- 42. Dépose sonde TE 2311 (température associé à l'échangeur E2311)

ADF Rhône-Alpes

- 43. cf travaux ADF précédents (constitue la phase 3 du financement)
- 44. idem
- 45. idem
- 46. idem
- 47. idem
- 48. idem
- 49. cf travaux ADF (phase 4)
- 50. idem
- 51. idem
- 52. idem
- 53. idem
- 54. idem

SPIE Sud Est

- 55. essais test PSL

DOREL et FOUILLAT

- 56. Travaux sur soupape T111 (préparation) :

H + VALVES

- 57. changement d'un manomètre

PACT SNZ

- 58. fourniture soupape T111
- 59. Test de la soupape

SPIE Industrie et tertiaire

- 60. test manomètre

PACT SNZ

- 61. Pose soupape

Def. projet	Objet	Date opt.	Désignation de l'objet	Nat. opt.	Désignat.comptable	Qté saisie	Doc achat	Val/DV0q	Article	Désignation	Descr. du cpte de contrepartie	du	Descr.nat.comptable
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	24.11.2016	Tubes et accessoires	60321020	VAR CONS FOUR ENTRETIEN	10		4,70 €	2.08E+1E25 JT PLA CL150 DEE EP2 PITE RUR	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN		11 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	22.11.2016	Tubes et accessoires	60321020	VAR CONS FOUR ENTRETIEN	10		4,70 €	2.08E+1E25 JT PLA CL150 DEE EP2 PITE RUR	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN		11 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	02.12.2016	Tubes et accessoires	60321020	VAR CONS FOUR ENTRETIEN	2		3,34 €	2.08E+1E80 JT PLA CL150 DEE EP2 PITE RUR	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	12 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN		12 VAR STOCK CONSO : FOURN. CONS ENTRETIEN
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/16/01	25.07.2017	Matériel instrumentation	60321900	VAR CONS PCEES DET	-1		- €	115038 VANNE DESCOIT TOR 100 BRID VY2311		7 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		7 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/16/01	21.07.2017	Matériel instrumentation	60321900	VAR CONS PCEES DET	-1		- €	115038 VANNE DESCOIT TOR 100 BRID VY2311		7 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		7 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/16/01	21.07.2017	Matériel instrumentation	60321900	VAR CONS PCEES DET	1		8,20 €	2.08E+1E100 JT PLA CL150/300 DEE EP2 PITE MODIR	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	22.11.2016	Tubes et accessoires	60321900	VAR CONS PCEES DET	-2		8,20 €	2.08E+1E100 JT PLA CL150/300 DEE EP2 PITE MODIR	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	24.11.2016	Tubes et accessoires	60321900	VAR CONS PCEES DET	2		5,18 €	2.08E+1E40 JT PLA CL300 EP2 GRA. arme MULTI	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	24.11.2016	Tubes et accessoires	60321900	VAR CONS PCEES DET	1		13,88 €	2.08E+1E100 JT PLA CL300 EP2 GRA. arme MULTI	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		11 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/02	24.11.2016	Tubes et accessoires	60321900	VAR CONS PCEES DET	2		143,40 €	2.01E+1E25 ROB-50 SFI INOX HAST STEL CL300 DEME	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/01	22.09.2016	Robinetterie	60321900	VAR CONS PCEES DET	1		1 010,06 €	2.01E+1E25 ROB-50 SFI INOX HAST STEL CL300 DEME	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/01	22.09.2016	Robinetterie	60321900	VAR CONS PCEES DET	4		2 564,48 €	2.01E+1E25 ROB-50 SFI AC HAST STEL CL300 DEME	STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS NICE	9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET		9 VAR STOCK CONSO : MAT ENTR & PCEES DET
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/15/01	05.05.2016	Paiabilité études externes	61130100	VAR CONS PCEES DET	1	6500467403	3 737,00 €		PRESTATIONS B.E	5 PRESTATIONS B.E		5 PRESTATIONS B.E
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/40/01	20.09.2016	Supervision de Charliet Interne	91781000	PRESTATIONS B.E	2		440,00 €			9 HEURES DE PIERRE BENITE		9 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/40/01	18.11.2016	Supervision de Charliet Interne	91781000	PRE B.E	7,4		171,82 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/40/01	21.11.2016	Supervision de Charliet Interne	91781000	PRE B.E	5,8		498,28 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/40/01	29.11.2016	Supervision de Charliet Interne	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			7 HEURES DE PIERRE BENITE		7 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	06.07.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,7		661,51 €			7 HEURES DE PIERRE BENITE		7 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	11.07.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,4		635,73 €			7 HEURES DE PIERRE BENITE		7 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	05.07.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,5		644,33 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	18.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3		257,73 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	26.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	02.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	05.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,5		644,33 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	24.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	24.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	17.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,4		635,73 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	12.08.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		601,37 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	25.09.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,5		340,69 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	27.09.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,5		340,69 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	16.09.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,4		317,87 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	20.09.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,6		309,28 €			8 HEURES DE PIERRE BENITE		8 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	07.10.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,7		618,55 €			10 HEURES DE PIERRE BENITE		10 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	07.10.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	0,5		42,96 €			10 HEURES DE PIERRE BENITE		10 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	10.10.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		644,33 €			10 HEURES DE PIERRE BENITE		10 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	12.10.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		644,33 €			10 HEURES DE PIERRE BENITE		10 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	10.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2		171,82 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	17.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,4		635,73 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	29.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		85,91 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	14.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,9		678,69 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	23.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	0,5		42,96 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	08.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		644,33 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	09.11.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	7,5		644,33 €			11 HEURES DE PIERRE BENITE		11 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	09.12.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,5		300,69 €			12 HEURES DE PIERRE BENITE		12 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	12.12.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		644,33 €			12 HEURES DE PIERRE BENITE		12 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	09.12.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,7		317,87 €			12 HEURES DE PIERRE BENITE		12 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	19.12.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	5		429,55 €			12 HEURES DE PIERRE BENITE		12 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	20.12.2016	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	5		429,55 €			12 HEURES DE PIERRE BENITE		12 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	10.01.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1,25		111,38 €			1 HEURES DE PIERRE BENITE		1 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	11.01.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	0,5		44,55 €			1 HEURES DE PIERRE BENITE		1 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	06.01.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2		178,20 €			1 HEURES DE PIERRE BENITE		1 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	09.01.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,4		302,94 €			2 HEURES DE PIERRE BENITE		2 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	06.02.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	3,5		311,85 €			2 HEURES DE PIERRE BENITE		2 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	03.02.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	2,5		222,75 €			3 HEURES DE PIERRE BENITE		3 HEURES DE PIERRE BENITE
P16/1778.001	P16/1778.001-13/90/20/01	02.03.2017	Etudes de détail internes	91781000	PRE B.E	1		89,10 €					

Tableau stock pièces de rechange et activité BE Arkema

ANNEXE 3
Photos prises lors de la visite

Poste Chlore

Rehausse du point de rejet de la cheminée de la D2403



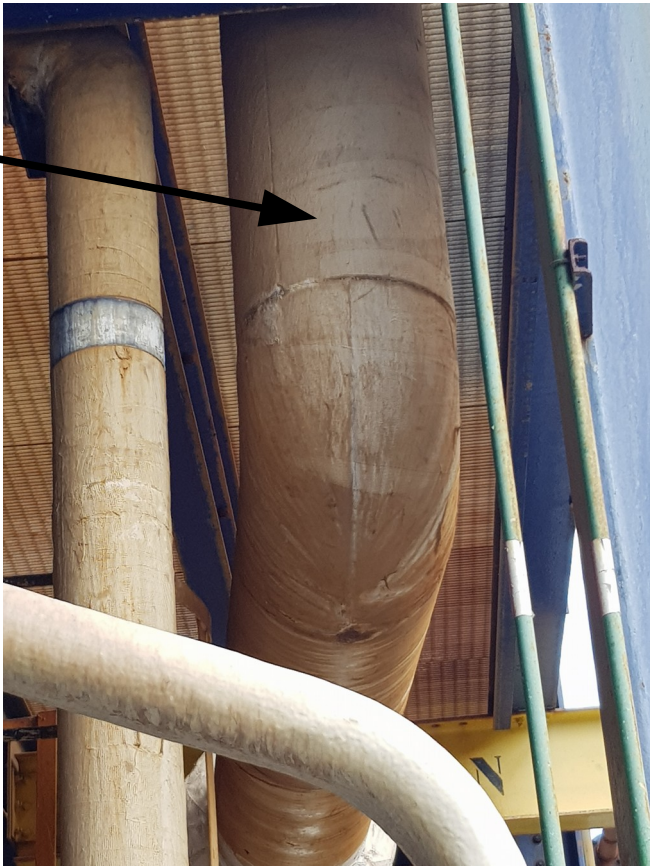
Cheminée rehaussée





Capteurs de pression et vanne associée

Double enveloppe :



Rajout de plusieurs chaînes de sécurité (capteurs de pression et vannes associées)





Rajout d'une soupape sur le bac T111



ANNEXE 4

exemple de lien entre les différents éléments comptables

n° facture / pièce

Type doc : BK / 000 Facture / 0000000000			
N° de pièce	5100041603	Société	01
Date pièce	28.04.2016	DateComptable	10.05.2016
Calculer la TVA		Période	05
Référ.	69CL08391		
Devise pièce	EUR		

		fournisseur	montant total facture	n° commande	montant imputé sur projet	n° projet
31	25735	ERAS	10.824,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	220,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	660,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	3520,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	1100,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	1540,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	660,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	660,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	440,00			
86	40840000	FNP Immos NICE	220,00			
40	44560264	FR-TVA ENCAIS. IMM.	1.672,00			
40	44560263	FR-TVA ENCAIS. EXP.	132,00			

Projets réalisés pour la mise en place des mesures supplémentaires PPRT :

- Atelier Poste chlore :
 - o Projet n° P18/XXPB.005 : réhausse cheminée + mise en place orifice
- Atelier HFA140 :
 - o Projet n° P16/17PB001 : rajout de plusieurs chaines de sécurité + passage de tuyauteries en double-enveloppe
 - o Projet n° P17/XXPB003-13 : rajout de soupape bac T111

Lecture des factures : Exemple sur le Poste Chlore

Coût global du projet (Extrait de l'Annexe 2 de HSEQ-19-004 ; p. 1 / 3) :

Prestation	Montants
Fournitures et prestations externes	18 150 €
Consommations sur stock pièces de rechange	0 €
Heures d'études internes	1 723 €
Coût total du projet	19 873 €

1- Liste des coûts imputés sur le projet pour fournitures et prestations externes (Extrait de l'Annexe 2 de HSEQ-19-004 ; p. 2 / 3) :

Projet	Éléments FOTF	Objet de la facture	Date de réception	N° de pièce	Et. compt. / période	N° Commande	N° pièce	Désignation produit	Fournisseur	Libellé fournisseur	Référence Fournisseur	Date comptable de la facture	Facture
P18/XXPB005	Atelier Chlore - Mesures VME PPRT		17.08.2018	5130001999		6100003999			CEMESSY SERVICES	P000491801000029	23406	30/10/2018	18 150,00 EUR
P16/XXPB005	Atelier Chlore - Mesures VME PPRT		15.10.2018	5130002512		61000043999			FACT S&Z	FAC180225	41500	29/08/2018	1 450,00 EUR

Coût de la pièce comptable affecté au projet

N° OTP Projet

N° pièce comptable

3- Imputation des coûts sur la facture acquittée

pièce comptable n°5130001999

Type pos : 30 3000 Fournisseurs - Pièce normale

Préreg. par : A5007558 Enreg. par : A6119732

N° de pièce : 5130001999 Société : 01 Ex. comptable : 2018

Date pièce : 03.07.2018 DateComptable : 15.07.2018 Période : 07

Calculer la TVA?

Référer : F00049180700019

Devise pièce : EUR

Texte en-tête : 20180102/20180630

		Coût total facture		Coût affecté au projet						N° OTP Projet			
POS	COMPTE	DES. ANAL. COTE	Q	MONTANT	MONTANT HT	MON	DETA. COT	DETA	DATE	RECHARGE	PLANANT d'OTP	DOC. ANAL.	RECHARGE
31	23405	CLEMESSY SERVICES	UC	567,20	70.567,20	EUR	01PB	01PB1691	D0100	5105903413	17.08.2018		F00049180700019
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	1448,00	1.448,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P16/XXPB.038-13/90/15/03	6500653595	650065359500002
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	5042,00	5.042,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.005-13/90/15/03	6500629265	650062926500001
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	16700,00	16.700,00	EUR	01PB	01PB1770	D0100		P18/XXPB.005-13/90/15/03	6500637411	650063741100002
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	2905,00	2.905,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.020-13/90/15/03	6500647633	650064763300001
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	4472,00	4.472,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400001
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	3124,00	3.124,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400002
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	2836,00	2.836,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400003
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	2261,00	2.261,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400004
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	9542,00	9.542,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400005
85	40840000	PMP Immo NICE	UC	10476,00	10.476,00	EUR	01PB	01PB1691	D0100		P17/XXPB.023-13/90/15/03	6500652124	650065212400006
85	44560264	PR-TVA RECHARGE, IMM.	UC	11761,20	11.761,20	EUR	01PB		D0100				20180703

2- Facture acquittée (Extrait de l'Annexe 2 de HSEQ-19-004 ; p. 2 /3) :

Pièce comptable n°5130001999

5130001999

CLEMESSY SERVICES

Adresse du lieu de l'établissement :
CleMESSY Services
21 du Bas Pontet
69380 Saint Symphonien
d'Ozon
France
Téléphone : 0478024810
Télécopie :
Courriel :

Adresse du site de facturation :

ARKEMA FRANCE
CSP FOURNISSEURS B&S SITES
T6A 70161
66404 PIERRE BENITE CEDEX
France

Facture n°F00049180700019

Saint Symphonien d'Ozon, le 3 Juillet 2018

Références de la commande
N° Commande : PF 01 5105903413
Suivi par :
Id. TVA : FR32318632780

Nos références
N° Activité : 451711-PLATEFORME PIERRE BENITE
N° Projet : 451711-PLATEFORME PIERRE BENITE
Suivi de chantier :
N° Client : 0000148308
SIRET Client : 31863279000489

Objet : PF 01-5105903413 - 451810-181480/451718-37753EN51806-DT180546B-2805E

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
1.1	PRESTATIONS DIVERSES	U	1,00	18 148,00	18 148,00€
1.2	PRESTATIONS DIVERSES	U	1,00	37 753,00	37 753,00€
1.3	PRESTATIONS DIVERSES	U	1,00	2 905,00	2 905,00€
Sous-Total HT					58 806,00 €
Montant Total HT					58 806,00 €
Montant TVA					11 761,20 €
Montant Total TTC					70 567,20 €
Net à payer					70 567,20 €

Coût total facture

